

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
	1. Intitulé du projet							
DOTM Campagne de puits de reconnaissance dans les concessions n°01-1930 "Devez-86", n°01-1924 "Devez-32" et le PER n°43-2016 "Carapa", commune de Roura								
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	Compagnie Minière de Boulanger	(CMB)						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MATHEUS Philippe, directeur							
RCS / SIRET 3 0 3 1 9 5 1 9	2 0 0 0 2 4 Forme juridiqu	Je SA						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)								
Ouverture de travaux de recherches minières								
4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formula		du formulaire						
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition								
Le projet consiste en la réalisation d'une campagne de travaux de reconnaissance pour or située dans le périmètre de trois titres miniers de la SA CMB.								
Il est prévu de réaliser des puits foncés à la pelle excavatrice dans 29 zones réparties comme suit : - 9 secteurs (27,5 ha au total) dans la concession Devez-86 où 138 tests seront implantés et échantillonnés ; - 3 zones (9,6 ha en tout) dans la concession Devez-32 avec 48 tests : - 17 secteurs (52,5 ha au total) dans le PER Carapa où 261 tests sont programmés.								
Au total, il y aura 447 puits (de 0 à 5 m de profondeur) répartis sur 89,3 ha, soit 5 tests/ha.								
La supervision technique des travaux sera assurée par M. Philippe Matheus, ingénieur géologue, directeur de la CMB.								

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la recherche de minéralisations aurifères de surface (or secondaire) découverts en partie lors de précédents travaux réalisés par :

- l'Inventaire Minier de Guyane (BRGM) en 1976,
- le syndicat ASARCO-CMB de 1995 à 1997,
- et plus récemment la SA CMB, de 2011 à 2018.

Les travaux prévus ici sont en compléments de la campagne de forages de 2018 (DOTM du 02/11/18) dont les accès pourront être utilisés, limitant ainsi la déforestation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Rafraichissement (si besoin) des pistes carrossables existantes dans les concessions et le PER, pas de terrassement prévu,
- Création de 8200 ml d'accès (32800 m2) en évitant le franchissement de cours d'eau et de 447 puits (de section unitaire égale à 2,5 x 1,0 m, soit près de 1120 m2 au total),
- Excavation des matériaux de 0 à -5 m/Terrain Naturel (TN) au maximum, soit au maximum 12,5 m3/puits, échantillonnage du minerai de l'ordre de 20 à 50 litres/tests, rebouchage syustématique des excavations en respectant l'ordre originel des couches,
- Concentration des échantillons sur place par simple lavage à la batée, mise en sachet des concentrés (moins de 100 g/test) pour être analysés ensuite au siège social de Rémire-Montjoly.
- Utilisation de la base-vie "Coralie" située en bordure de la crique Grand Yaoni dans le PER n°43-2016 et de celle de "Doyle" dans la concession Central Bief n°01-1908 pour les besoins des travaux qui concerneront jusqu'à 5 personnes.

	4.3.2	dans s	a phase	d'exp	loitation
--	-------	--------	---------	-------	-----------

Pas d'exploitation minière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006 et de l'article L.162-10 du code minier.						
		on - préciser les unités de mesure utilisées				
Concession "Devez" n°01-1924 Concession "Devez" n°01-1930 PER "Carapa" n°43-2016 Travaux de reconnaissances mini- puits d'exploration (447 unités,		6,0 km2 7,62 km2 23,97 km2 à -5 m/TN) près de 1120 m2				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long ° ' " Lat ° ' " _				
1) Lieu-dits "Bon Dieu" et "Aoma", PER Carapa Bassin versant de la rivière Orapu 2) Lieu-dit "Têtes de Grand Yaoni", PER Carapa Bassin versant de la rivière Comté 3) Lieu-dit "Placer Devez", concession Devez Bassin versant de la rivière Orapu	Communes traversées : Commune de Roura.	Long°_'_"_ Lat°_'"_ Long°_'_"_ Lat°_'"_" ues du projet sont communiquées en				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	Projet concernant cependant les alluvions, colluvions et éluvions des zones à explorer.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Roura.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X		Le projet est situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Guyane (PNRG), secteur est, dans les zonages de vocation "zone d'exploitation minière" et "zone forestière de développement durable". Dans le cadre de la charte 2007-2019, le Parc accompagne les titulaires de permis jusqu'au terme de la validité de leurs titres de façon à réduire significativement l'impact sur l'environnement.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI de la commune de Roura approuvé le 05/09/2002, révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Projet cependant situé dans des zones (en particulier alluvionnaires) exploitées depuis la fin du XIX° siècle. La plupart des 29 zones à explorer ont déjà fait l'objet de travaux de recherches ou d'exploitation aurifère.
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	Projet dont le bassin versant fait partie de la crique Yaoni, affluent de La Comté et des criques Boulanger et Patagaï, affluents de l'Orapu. 1) Yaoni : masse d'eau FRKR8065 (Cf. Etat des lieux DEAL 2014) Etat chimique : mauvais / Etat écologique : médiocre 2) Boulanger (FRKR8007) : idem 3) Patagaï : non recensée.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Projet entraînat peu de dégradations sur le milieu "naturel" : déforestation très limitée par l'ouverture de layons (de pelle) sommaires (sans terrassement, max. de 4 m de large, 8.2 km au total), évitement des gros arbres, réhabilitation immédiate après échantillonnage, bruit occasionné par la pelle, Sur le milieu aquatique, les perturbations temporaires concerneront principalement le franchissement occasionnel de cours d'eau par la pelle et le lavage des échantillons à la batée. Pas d'incidence sur la continuité écologique. Durée prévue de l'activité : 4,5 mois de travaux de recherches programmés, étalés sur au moins une année (hors saisons des pluies).
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Projet entraînant une consommation d'espaces forestiers relative à l'ouverture de layons de pelle (8.2 km x 4 m) et de puits (447 x 2,5 m2), soit 3.4 ha de surface sans terrassement prévu et un défrichement très sommaire permettant uniquement le passage de l'engin sans abattage de gros arbres > 30 cm de diamètre.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Absence de PPRT sur la commune de Roura. A l'échelle du site des concessions et du PER CMB, aucun risque technologique identifié jusqu'à présent.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le PPR de la commune de Roura ne mentionne aucun risque naturel sur les zones de Bon Dieu, Devez ou Carapa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet engendre des déplacements terrestres : - de Cayenne au camp "Coralie" (crique Grand Yaoni) et "Doyle" via la RN2 et la piste forestière Coralie, - des deux camps au chantier de prospection (mobile) par le réseau de pistes carrossables.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Utilisation de véhicules 4 x 4 (pick-ups, quads), d'une pelle sur chenilles aux normes UE. Groupes électrogènes insonorisés et énergie solaire. Bruits de faible importance car atténuation du bruit à la source et matériel aux normes UE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Vibrations modérées au niveau de la pelle excavatrice.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	Projet diurne.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Emissions de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques à gasoil ou essence (véhicules 4 x 4, engin mécanique). Matériels aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Rejets très limités. Ils concernent les eaux de lavage des batées chargées temporairement en MES (de l'ordre de 10 litres par batée) dans le cours d'eau proche des tests, retour à la normale quelques minutes après la fin de l'opération.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Pas de production de déchets dangereux car aucune vidange (huiles, filtres) ou entretien prévu sur le site des travaux. Production de déchets verts inertes (à partir du défrichement sommaire des accès, des layons de pelle, des zones de puits). Production d'ordures ménagères, gérées sur chaque base-vie.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques par l'ouverture de layons et/ou accès, le creusement de puits lors des travaux de recherches.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
<u> </u>				
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- Réutilisation des pistes existantes et création de nouveaux accès en évitant le franchissement des cours d'eau et l'abattage de gros arbres (> 30 cm), déforestation et terrassements limités aux seuls besoins,
- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur systèmes de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, kits d'absorption en cas d'accident ou fuite,
- Perturbation temporaire et très limitée dans le temps et l'espace des milieux naturels et/ou aquatiques,
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages après travaux
- Choix d'un matériel performant, aux normes, de faible envergure limitant l'emprise des accès,
- Présence d'un technicien de terrain confirmé, sensible aux normes de santé/sécurité et environnementale,
- -Pas de camp de prospection, ni de production de déchets dangereux sur le site des travaux,
- Prévention immédiate des services de la DAC en cas de découvertes archéologiques,
- Entretien régulier des engins, circulation limitée et adaptée sur le site pour éviter l'envol des poussières.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux prévus seront réalisés en minimisant au maximum les impacts sur le milieu naturel : utilisation des accès existants, pas de camp à construire, peu de surfaces à déforester, peu de pistes à réaliser (8200 m au total), réalisation d'excavations peu profondes (0-5 m/TN), avec du matériel de prospection mobile, en bon état, aux normes UE (gaz, bruit) et peu encombrant, circulant sur des accès de faible emprise (maxi. 4 m de largeur). Le projet se situe en SDOM n°3, sans contrainte.

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA nº14734 intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire» non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 5 | mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 5 : Coordonnées des 29 zones à explorer sur les concessions Devez et le PER Carapa en UTM22 RGFG95 Fichiers ESRI

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Rémire-Montjoly

le, 26 avril 2019

C.M.B

Signature

compagnie Mintère de Boulanger S.A. au capital de 782 245,09 € 1897 Route de Montjoly , Res. Man'Cia

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre 24 de SEMIRE-MONTJOLY

Tél.: 0594 37 91 65 Fax : 0594 30 84 95 Siret : 303 195 192 00032 - NAF : 0729Z